

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



NOV 12 1954



PROVISOIRE

A/C.1/FV.715
12 novembre 1954

FRANCAIS

Neuvième session

PREMIERE COMMISSION

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE DE LA SEPT CENT QUINZIEME SEANCE

Tenue au Siège à New-York,
le vendredi 12 novembre 1954, à 15 heures.

Président :

M. URRUTIA

(Colombie)

Coopération internationale pour l'utilisation de l'énergie
atomique à des fins pacifiques: rapport présenté par les
Etats-Unis d'Amérique [Point 67 de l'ordre du jour] (suite)

Déclarations faites par :

M. Wychinsky (Union des Républiques socialistes soviétiques),
M. Cabot Lodge (Etats-Unis d'Amérique), M. Belaunde (Pérou).

Note : Le compte rendu analytique, qui est le compte rendu officiel de cette
séance, sera publié en document ronéotypé, portant le symbole A/C.1/SR.715. Les
délégations pourront y apporter les corrections qu'elles jugeront bon et dont il
sera tenu compte dans la rédaction définitive qui paraîtra en volume imprimé.

54-30437

COOPERATION INTERNATIONALE POUR L'UTILISATION DE L'ENERGIE ATOMIQUE A DES FINS PACIFIQUES : RAPPORT PRESENTE PAR LES ETATS-UNIS D'AMERIQUE [Point 67 de l'ordre du jour/ (suite)

M. VYCHINSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) (interprétation du russe) : Au cours des séances précédentes, un certain nombre de membres de la Commission, et particulièrement les représentants des Etats-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni, de la France et du Canada, lors de leurs exposés sur la question de la coopération internationale pour l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, se sont étendus sur l'histoire des découvertes scientifiques dans le domaine de la physique et de la chimie. Ils ont notamment parlé des savants les plus éminents des pays occidentaux qui ont consacré leurs efforts aux études scientifiques dans ce domaine. Ils ont souligné la contribution de ces savants au développement de la science ayant pour point culminant, pour le moment, la découverte de l'énergie atomique.

Pour ma part, je compléterai ces déclarations par certains renseignements concernant l'activité des savants en Union soviétique. Cela me semble d'autant plus nécessaire que, si je ne le faisais pas, il y aurait une lacune regrettable dans l'historique de la question. Je vais donc m'attacher à combler cette lacune et vous prier tout d'abord de vous reporter en esprit à la deuxième moitié du siècle dernier, alors que l'on croyait encore que l'atome était indivisible. On sait que la science actuelle, dans ce domaine, est fondée sur deux principes essentiels : la loi de la conservation de la matière, découverte au dix-huitième siècle par le savant russe Lomonosov et le savant français Lavoisier et selon laquelle rien ne se perd, rien ne se crée, mais ne fait que changer de forme, et la loi de la conservation de l'énergie, de Meyer, Joule et Helmholtz, au dix-neuvième siècle.

Ces deux principes ne sont pas indépendants l'un de l'autre; mais, pour emprunter la terminologie de notre Commission, je dirai que ces deux principes coexistent. Ce sont deux aspects d'un seul et même principe car la science a établi que la matière, dans certaines conditions, peut être transformée en énergie et l'énergie transformée en matière. Comme la science l'a montré, on peut voir cette transformation dans le processus de fission du noyau d'uranium.

Lorsque le noyau atomique éclate, il libère une énorme quantité d'énergie.

Sans entrer dans des détails inutiles, il me semble nécessaire de rappeler le rôle qu'ont joué les savants russes dans l'évolution de la science, notamment pour ce qui est de l'énergie atomique. En effet, à propos des études sur la fission nucléaire, on ne peut manquer de rappeler le rôle important joué par la loi des périodes des éléments chimiques, découverte en 1869 par le célèbre savant russe Dimitri Ivanovitch Mendéléev. La théorie de l'atome, dont le but est d'expliquer la structure de l'atome et ses qualités, n'a pu être découverte qu'après les lois périodiques de Mendéléev.

Cette loi des périodes a établi l'existence de liens entre les atomes; elle étudie l'évolution de la matière, sa transformation depuis les substances non organiques, les substances microscopiques du noyau atomique, jusqu'aux éléments cosmiques les plus considérables et les étoiles les plus gigantesques. La loi des périodes marque un point culminant dans l'histoire de la chimie et de la physique; elle a établi l'unité de la matière sous ses diverses formes; elle a créé une base pour étudier la nature. En posant sa loi des périodes, Mendéléev laissait aux savants futurs la tâche d'étudier la transformation de la matière. C'est en s'aidant de la loi de Mendéléev qu'au dix-neuvième siècle les savants ont appris à comprendre et à utiliser les transformations physiques et chimiques de la matière. Mendéléev a rendu l'éminent service de montrer à la science la voie consistant à approfondir et à développer les principes de la physique et des mathématiques en étudiant la matière et l'éther.

Dans ce domaine, le premier pas a été fait il y a plus de cinquante ans, lorsque furent entreprises les études sur la radioactivité, c'est-à-dire cette qualité possédée par certains corps d'émettre certains rayons. La découverte de la radioactivité de l'uranium, dont on a déjà parlé, est due à Becquerel en 1896; mais, en 1898 déjà, un grand savant russe, Boutlerov, établit la théorie de la structure de la matière, qui parut dans son ouvrage intitulé : "Eléments essentiels de la Chimie"; dans ce travail, il parlait déjà du caractère fissile de l'atome. Voici, en effet, ce qu'on lit dans ce traité scientifique :

"Les atomes pourront être divisés, au moyen de procédés nouveaux qui seront découverts dans l'avenir".

"Cette attitude à l'égard du concept de l'atome répond entièrement à l'esprit de la science précise et au sens véritable des théories scientifiques"

Comme l'a déjà rappelé M. Jules Moch, les époux Marie Skłodowska-Curie et Pierre Curie découvrirent en 1898 le principe de la radioactivité du thorium; en étudiant des minerais extraits des filons d'Yoichinstal, mine tchécoslovaque, les époux Curie ont trouvé deux éléments radioactifs : le polonium, ainsi appelé en l'honneur de la Pologne, patrie de Madame Curie, et le radium. Ces deux éléments - il y a là quelque chose de remarquable que nous ne devons pas oublier lorsque nous faisons l'historique de la question - ont pris, dans la table périodique de Mendéléev, la place que ce savant avait prévue pour eux, à savoir les numéros 84 et 88.

La découverte de la radioactivité, dont l'importance pratique doit être reconnue, a également joué un grand rôle au point de vue de la méthodologie scientifique. Avant cette découverte, les atomes étaient considérés comme indivisibles, inchangeables et éternels; et cette conception de l'immovibilité de l'atome fut ensuite reportée à son noyau. Mais les découvertes et le développement de la science de la radioactivité ont détruit cette conception de l'atome; on sait aujourd'hui que le noyau de l'atome est une source d'immense énergie.

Dans sa déclaration devant la Première Commission, M. Jules Moch disait avec raison que les lois contemporaines de la science atomique découlent des travaux qui ont été effectués depuis déjà longtemps; il a cité certains savants illustres : Roentgen, Ramsay, Rutherford, dont les travaux ont jeté les bases de la science de l'énergie atomique.

Il n'est pas inutile de rappeler que l'Union soviétique a reconnu les mérites de Rutherford en le nommant membre honoraire de l'Académie des sciences de l'Union soviétique.

Il n'est pas inutile non plus de rappeler - ce qui malheureusement n'a pas été dit ici - que, presque à la même époque, le remarquable physicien russe Lebedev découvrait la loi de la pression de la lumière, loi qui a servi à établir les relations entre la masse et l'énergie, c'est-à-dire de commencer à comprendre ce qui se passe dans le noyau de l'atome. C'est par là que les travaux de Lebedev ont une grande importance dans l'histoire de la découverte de l'énergie atomique.

M. Jules Moch nous a parlé des diverses périodes de cette histoire; pour ce qui est des deuxième et troisième périodes, c'est-à-dire après 1919 et jusqu'à ce jour, il convient également de faire ressortir l'importance des travaux effectués par une pléiade de savants soviétiques éminents qui continuent leurs recherches, et l'ont fait jusqu'à maintenant avec un très grand succès.

En réalité, de tels travaux constituaient les jalons de la conquête des secrets de l'atome.

Quant à l'utilisation de l'énergie atomique dans le domaine de l'industrie, de la biologie et de la santé publique, dont on a déjà beaucoup parlé ici, par exemple les représentants de la France, des Etats-Unis, du Royaume-Uni et du Canada, pays où l'énergie atomique est utilisée à de telles fins, il convient de ne pas oublier qu'elle est également une réalité en Union soviétique. En effet, dans ce pays, l'emploi de l'énergie atomique a permis de résoudre de nombreux problèmes relevant du domaine de la radio-activité. La science, en Union soviétique, fait grand usage de la méthode des traceurs dont il a déjà été question au cours du débat, c'est-à-dire des atomes et des substances radioactives utilisés pour étudier divers processus chimiques et biologiques.

En Union soviétique, dans les différentes branches de la science et de la technique, cette méthode est utilisée pour résoudre des problèmes complexes tels que la mutation des éléments, la photosynthèse, la diffusion dans les matières dures, le contrôle de divers processus technologiques et l'étude des réactions chimiques et des processus métallurgiques et autres. Les isotopes radioactifs sont largement utilisés en Union soviétique dans la médecine, dans la technique notamment pour détecter les pailles dans les métaux; pareils travaux, à eux seuls, jouent un rôle très important dans la métallurgie. On emploie également cette méthode pour la conservation des produits alimentaires, la prise de mesures diverses etc.. On a également recours en URSS, à la radioactivité pour guérir le cancer et certaines autres maladies. Elles permettent également d'entreprendre des études très poussées de l'organisme humain, par exemple.

Les substances radioactives sont de plus en plus utilisées dans l'industrie. On s'en sert, en particulier, pour mesurer le volume des gaz dans les fourneaux, ce qui permet d'améliorer le travail et le rendement des fours.

L'aspect le plus important de l'utilisation, en Union soviétique, de l'énergie atomique à des fins pacifiques, a été l'établissement et l'exploitation de la première centrale électrique à partir de l'énergie atomique. Le 27 juin 1954, marque une date importante dans l'histoire de l'application de l'énergie atomique au service de l'humanité, notamment dans ses rapports avec la force électrique. C'est en effet le 27 juin dernier que la première centrale

électrique à base d'énergie atomique a commencé à fonctionner avec un rendement utile de 5.000 kilowatts. Je puis assurer les membres de la Commission que les travaux se poursuivent en Union soviétique pour doter le pays de centrales électriques de 50 et 100.000 kilowatts. Aucun obstacle, en URSS, ne s'oppose à l'évolution rapide et fructueuse de l'application de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Tandis qu'aux Etats-Unis d'Amérique et dans certains autres Etats on souligne la lenteur inévitable des progrès dans ce domaine, en répétant prudemment - comme nous l'avons entendu ici même - qu'il convient de se garder d'un enthousiasme excessif et d'un optimisme dangereux à l'égard des possibilités d'un progrès rapide dans l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, en Union soviétique, pareils dangers n'existent pas, car rien ne viendrait les justifier. L'Etat soviétique, qui peut produire l'énergie atomique dans de grandes proportions, tient beaucoup à ce que cette nouvelle force soit utilisée uniquement à des fins pacifiques et pour le bien-être de l'humanité; en effet, son emploi dans ce sens, par les pays qui consentiraient à le faire, pourrait permettre d'espérer un accroissement considérable du progrès technique et culturel et de l'amélioration des richesses du monde.

Dans le rapport qu'il a soumis à Moscou le 6 novembre dernier à l'occasion du 37^{ème} anniversaire de la Révolution d'octobre, M. Sabourov l'adjoint du Président du Conseil du Ministre de l'Union soviétique, a déclaré que la science avait fait dans ce pays un grand pas en avant dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Je ne parle pas des succès remportés au point de vue de l'emploi de la puissance atomique à des fins militaires.

Ainsi que je l'ai déjà dit, la réalisation la plus heureuse, à cet égard, est le fait qu'une centrale électrique atomique fonctionne actuellement en URSS, qui fournit en électricité les régions avoisinantes. Le Gouvernement soviétique attache une très grande importance à l'électrification du territoire, ce qui est facile à concevoir, étant donné les efforts qu'il a déployés pour développer l'industrie énergétique. Cette année, l'énergie électrique dont dispose notre pays aura triplé par rapport à ce qu'elle était avant la Deuxième guerre mondiale. Durant les quatre premières années du cinquième plan quinquennal, on a construit des centrales hydro-électriques très puissantes, et l'on équipe actuellement l'URSS des stations les plus puissantes du monde, sur la Volga,

dans la région de Kouibichef et de Stalingrad, de même que sur l'Angar et sur l'Ob, et dans d'autres régions.

Il n'est pas permis de douter que l'énergie atomique jouera un rôle de premier plan dans l'électrification de l'Union soviétique. Nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour que toute la puissance atomique soit utilisée à des fins pacifiques, de façon à écarter tous les obstacles qui pourraient empêcher l'oeuvre de paix des peuples soviétiques. C'est à notre avis essentiel pour le développement de notre industrie. D'autre part, nous voulons des garanties contre la menace d'une troisième guerre mondiale, dont le danger ne fait que croître, du fait de la course aux armements et de la production accélérée d'armes atomiques et à l'hydrogène, qui, chaque mois, représentent un potentiel de destruction plus considérable.

Plusieurs délégations ont déclaré que leur pays avait éprouvé des difficultés à appliquer l'énergie atomique à l'industrie électrique. Selon eux, les progrès dans ce sens sont nécessairement lents. Il est cependant clair, pour nous tout au moins, que la principale difficulté, en l'occurrence, provient de la politique de ces mêmes Etats, des Etats-Unis et du Royaume-Uni en particulier. Ce n'est pas par hasard que le Président de la Commission de l'énergie atomique des Etats-Unis d'Amérique, dans un rapport adressé à un Comité du Congrès, déclarait récemment qu'il faudrait attendre encore deux décades avant que les matières fissiles puissent concurrencer le combustible ordinaire.

Dans les exposés pessimistes que l'on entend chaque jour de la part des cercles dirigeants des pays occidentaux et notamment des Etats-Unis d'Amérique - et malheureusement cette même note pessimiste a été également entendue dans la bouche de certains délégués à la Première Commission - il est souligné qu'à l'heure actuelle, l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques n'est pas avantageuse du point de vue économique et que des centrales électriques atomiques ne sauraient être construites avantageusement avant 1975. Vous vous souvenez de cette date. Or, nous sommes en 1954.

La presse nous apprend que dans le rapport du Président de la Commission de l'énergie atomique des Etats-Unis au Comité du Congrès qui s'occupe des possibilités du développement économique de l'énergie nucléaire, il est dit que l'énergie nucléaire n'est pas une réalité économique en tant qu'élément de concurrence, et que ce n'est que dans dix ou vingt ans que l'on pourra déterminer les possibilités de développement et les avantages économiques découlant de l'existence d'une énergie nucléaire capable de concurrencer les autres combustibles.

Si j'ai bien compris ce qu'a dit ici le représentant du Libéria, il arrive à la conclusion qu'il faudra "un temps considérable - peut-être cinquante ou cent ans - avant que l'humanité puisse profiter de tous les bienfaits que peut lui apporter l'âge atomique" (A/C.1/IV.709, page 26). Eh bien, Messieurs, ce rythme là ne nous convient pas. Il a été dit que si l'on applique le plan de construction de réacteurs permettant de rendre l'énergie atomique capable de concurrencer les autres combustibles, il y aura dans quelque temps - en 1965 - un certain nombre de réacteurs atomiques qui pourront être utilisés pour la production d'énergie atomique à des fins pacifiques.

Selon la presse, dans le rapport que j'ai déjà cité, dont on dit d'ailleurs qu'il est secret et dont on ne connaît que ce que nous en dit la presse, on tire cette conclusion que ces centrales atomiques ne pourront pas, dans un avenir rapproché, faire concurrence même aux moteurs Diesel, dans le Moyen Orient ou dans diverses parties de l'Asie du Sud ou de l'Amérique latine. Il est également dit dans ce rapport que les centrales à base d'énergie atomique ne pourront faire concurrence aux moteurs Diesel que là où le combustible pour ces moteurs coûte plus de 25 cents le gallon; sans cela l'exploitation ne serait pas rentable.

Qu'est-ce que cela signifie du point de vue des mesures pratiques ? Je crois que l'on donne la réponse suivante dans le rapport déjà cité : il est indiqué que toutes les régions riches en pétrole du Moyen Orient, les régions côtières de l'Inde et du Pakistan et d'autres où le combustible pour moteurs Diesel ne coûte que 18 cents environ le gallon se trouvent ainsi exclues. Voilà à quoi se ramène le problème de cette énergie atomique rentable et capable de concurrencer les autres combustibles.

Je voudrais attirer l'attention sur un communiqué qui a été récemment publié dans un organe très sérieux de la presse américaine, Business Week; il était question dans ce communiqué du contenu du rapport gouvernemental et l'on soulignait qu'il en découlait que les considérations techniques et économiques ne sont que l'un des facteurs qui jouent un rôle important dans ce domaine. Je répète : ce n'était là qu'un des facteurs. D'après ce journal donc, qui, selon mes informations, est extrêmement répandu dans les cercles d'affaires des Etats-Unis, il y avait d'autres facteurs importants. Quels sont ces facteurs importants qui empêchent le progrès de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques et qui diminuent son rôle dans l'industrie et l'agriculture et ne lui permettent pas de concurrencer les autres combustibles ? Je vais à ce propos citer un autre passage de ce communiqué du journal Business Week. Il y est dit qu'aussi longtemps que la guerre froide continuera, il sera difficile de persuader le Congrès d'approuver la dissémination de données sur l'énergie atomique, sans même parler de l'appropriation des sommes qui seraient nécessaires pour financer le développement de l'énergie atomique à l'étranger.

Donc, le stockage d'armes nucléaires, les considérations relatives aux intérêts commerciaux, la question de la rentabilité et des avantages économiques qu'il y a à utiliser l'énergie atomique à des fins pacifiques, voici indubitablement ce qui constitue des obstacles sérieux, pour les pays occidentaux, à la mise en oeuvre d'un programme important de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques.

Dans ces conditions, la réalisation d'un programme de mesures tendant à utiliser l'énergie atomique à des fins pacifiques dans les pays occidentaux, et notamment aux Etats-Unis d'Amérique, se heurte dès le début à des obstacles sérieux. Comment peut-on juger autrement ? D'après les documents qui ont été

publiés, aucun réacteur nucléaire n'a été construit aux États-Unis pour produire de l'énergie atomique pour les besoins de l'industrie et de l'agriculture; la seule centrale qui doit être utilisée à ces fins ne sera, d'après la presse, terminée que l'an prochain.

On a rappelé que les Nations Unies examinent depuis neuf ans les problèmes relatifs à l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Certains représentants ont reconnu que la question étudiée était intimement liée à celle de la réduction des armements et de l'interdiction de l'arme atomique. Par exemple, M. Martin, le représentant du Canada, a dit que la question actuellement à l'étude de la Première Commission constituait "l'autre face de la médaille" (A/C.1/PV.707, page 49/50) - la première face étant l'interdiction de l'arme atomique et la réduction des armements. Le représentant du Libéria, parlant de l'intérêt des petits pays à la question actuellement en discussion a indiqué qu'il s'agissait de "savoir quelle face de la médaille on choisira".

(A/C.1/PV.709, page 21)

Que la question de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques soit intimement liée à celle de l'interdiction de l'arme atomique, cela nous semble absolument indubitable. Je dois rappeler que c'est bien ainsi que la question était posée aux sessions précédentes de l'Assemblée générale, bien que, malheureusement, nous n'ayons pu obtenir jusqu'ici une réponse positive. Je ne voudrais pas parler pour ne rien dire, mais je voudrais rappeler - comme l'a déjà fait d'ailleurs M. Martin pour un autre aspect de la question - la résolution qui a été adoptée par la première session de l'Assemblée générale qui s'est tenue à Londres en janvier 1946. Il avait alors été décidé - et cela est caractéristique - de créer une commission chargée "de l'examen des problèmes/soulevés par la découverte de l'énergie atomique/ sous tous leurs aspects ..." (Résolutions adoptées par l'Assemblée générale, première partie, première session, page 9)

C'est précisément de l'ensemble de ces questions que nous nous préoccupons ici en ce moment. Cette résolution de l'Assemblée générale a chargé cette Commission de présenter certaines propositions concernant : 1) l'échange de renseignements scientifiques fondamentaux sur l'emploi de l'énergie atomique à des fins pacifiques; 2) le contrôle de l'énergie atomique dans la mesure nécessaire pour assurer son utilisation à des fins purement pacifiques - ce sont là les termes mêmes de la résolution; 3) l'élimination des armements nationaux des armes atomiques et de toutes autres armes importantes permettant des destructions massives.

Telles sont les trois tâches inscrites dans cette décision historique prise à l'unanimité, le 24 décembre 1946, par l'Assemblée générale. Déjà, dans cette résolution, l'Assemblée établissait un lien étroit entre ces deux problèmes importants, ce qui a permis à M. Martin de déclarer à juste titre que ceux-ci constituaient la face et la pile d'une même médaille : l'un étant l'interdiction de l'arme atomique, l'autre l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. En réalité, chaque tonne de matières atomiques consacrée à la fabrication d'engins atomiques porte préjudice à la production de l'énergie atomique à des fins pacifiques et diminue la possibilité d'utiliser cette grande découverte du cerveau humain pour le bien-être des hommes et dans l'intérêt de tous. Dans leurs interventions devant la Première Commission, les délégations des Etats-Unis et des pays qui les suivent n'ont pas abordé cette question, bien qu'elle présente la plus grande importance.

Dans ses négociations et échanges de notes avec le Gouvernement des Etats-Unis, le Gouvernement soviétique a déjà attiré l'attention sur le fait que la mise en application des propositions américaines sur la création d'un office international de l'énergie atomique utilisée à des fins pacifiques ne contribue aucunement à écarter la menace d'une guerre atomique, puisque la plus grande partie des matériaux atomiques continuera d'être consacrée à la production d'armes et que, d'autre part, les Etats pouvant fabriquer de tels engins ne seront liés par aucune obligation qui puisse les empêcher d'accroître leurs stocks. Nous avons déjà dit que le fait de remettre à l'office international une petite partie seulement des matériaux atomiques, comme le président Eisenhower l'a proposé le 8 décembre de l'an dernier, ne saurait contribuer à écarter le

danger d'un nouveau conflit, puisque les Etats disposant des matières atomiques auront les mains libres pour continuer de fabriquer et de stocker les armes atomiques. Les auteurs de ces propositions initiales ne considéraient d'ailleurs jamais celles-ci, ils l'ont eux-mêmes déclaré, comme un moyen d'apporter des garanties contre la menace d'une nouvelle guerre mondiale menée avec des engins atomiques ou à l'hydrogène. Il convient de souligner qu'une telle situation inquiète chaque jour davantage les peuples du monde en raison de la découverte d'armes toujours plus meurtrières et étant donné, d'autre part, que les unités d'infanterie sont aujourd'hui dotées d'armes atomiques.

Dans son discours du 5 novembre dernier, M. Lodge a déclaré - en quoi il avait parfaitement raison - que le problème fondamental qui se pose au monde est celui du danger d'une guerre atomique et que pour le résoudre, il est nécessaire, ajoutait-il, de promettre autre chose qu'une explosion qui ferait trembler la terre tout entière. Je ne saurais m'associer à cette deuxième partie de sa déclaration car, d'une manière générale, les promesses ne sauraient avoir aucun effet si elles ne sont pas accompagnées de mesures précises qui puissent réellement favoriser le bien-être de l'humanité. Ce qu'il faut, ce n'est point une promesse, surtout point une promesse qui puisse conduire à une autre; il faut des actes, des actes qui permettent d'écartier la menace d'une nouvelle guerre, d'alléger le fardeau des armements, d'écartier les obstacles qui s'élèvent dans la voie de la coopération et de l'amitié entre les peuples. C'est pourquoi le Gouvernement soviétique insiste pour que des mesures telles que l'interdiction de l'arme atomique et à l'hydrogène soient prises et il suggère comme premier pas important dans cette voie, l'engagement de s'abstenir d'utiliser une telle arme. Ce premier but doit être à la base des efforts de tous les peuples pacifiques. C'est pourquoi, à maintes reprises, le Gouvernement soviétique a présenté à l'Assemblée générale et à diverses conférences internationales des propositions dans ce sens qui répondent au désir des peuples du monde de mettre fin à la course aux armements, au stockage d'armes atomiques, et il suggère l'adoption de mesures rapides susceptibles de libérer l'humanité de la crainte des horreurs d'une guerre menée avec les engins atomiques ou la bombe à l'hydrogène.

Dans sa note du 22 septembre dernier, le Gouvernement de l'Union soviétique soulignait qu'un accord international sur l'interdiction de l'arme atomique et l'établissement d'un contrôle approprié ouvrirait d'immenses possibilités d'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Cela, je crois, est indéniable. Peut-on nier que s'il est interdit d'utiliser l'énergie atomique à des fins militaires et volens, volens, quels que soient les désirs, les tendances, la volonté, les conceptions politiques d'un Etat donné, de groupes d'Etats mêmes, l'énergie atomique ne saurait être utilisée à rien d'autre qu'à des fins pacifiques, même si certains voudraient se comporter autrement, si au moins, bien entendu, on respecte le principe essentiel du droit international, à savoir la fidélité aux engagements internationaux auxquels souscrivent les gouvernements, je veux parler du principe pacta servanda sunt. C'est là une donnée élémentaire. Seule l'interdiction de l'arme atomique assortie bien entendu d'un contrôle approprié reposant non sur des promesses ou de vaines paroles, mais sur tout un ensemble de mesures, système que nous acceptons entièrement, permettra à l'énergie atomique de s'écarter des autres voies, des autres canaux, pour n'emprunter qu'une seule route, celle de son utilisation à des fins pacifiques.

C'est pourquoi nous avons toujours exigé, nous exigeons et nous persisterons à demander que cette disposition soit prise par tous.

Dans sa note du 22 septembre dernier, le Gouvernement soviétique l'a indiqué, mais il a également précisé que bien qu'un tel accord n'ait pu être réalisé jusqu'à ce jour, la situation qui en résulte ne devait pas laisser minimiser l'importance et la signification des efforts en vue d'aboutir à une entente entre les pays intéressés, ni moins encore les faire abandonner.

Le Gouvernement de l'Union soviétique considère, en effet, que la nécessité d'un tel accord n'a pas diminué, mais qu'elle est devenue, au contraire, plus urgente.

Au cours de l'examen auquel a procédé la Première Commission des propositions soviétiques relatives à la réduction des armements et à l'interdiction de l'arme atomique, de l'arme à l'hydrogène et des autres engins de destruction massive, nous avons suffisamment appuyé sur ce point essentiel pour avoir à y revenir maintenant. Je me bornerai à rappeler que nous avons déclaré qu'un accord sur l'engagement de ne pas employer les armes atomiques constituerait, à lui seul, un progrès important et renforcerait les mesures prévues dans le projet de résolution du 30 septembre. Nous sommes toujours prêts à examiner un accord, quel qu'il soit, sur l'engagement de ne pas avoir recours aux armes atomiques. Le projet de résolution du 30 septembre, auquel je viens de faire allusion doit être renvoyé à la Commission du désarmement et à son Sous-Comité pour étude. A ce sujet, je rappelle aux membres de la Commission que nous avons tout spécialement fait remarquer que l'application du programme prévu dans nos propositions ne dépendait pas d'un accord sur l'interdiction de l'arme atomique. Je répète ici cette déclaration et j'ajoute que mon Gouvernement adopte la même attitude pour ce qui est de la participation à un accord international sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques et la participation à l'Agence internationale que l'on se propose de créer.

Certains représentants ont rappelé, à juste titre, la déclaration que le président des Etats-Unis d'Amérique a faite le 8 décembre 1953. Il serait peut-être utile aussi d'indiquer que, dans cette même déclaration, le président Eisenhower a insisté sur le fait que l'un des buts de ce programme devait être de réduire la force destructive que recèlent en puissance les réserves atomiques du monde, pour trouver enfin une solution acceptable au problème des armements atomiques. Si je ne fais erreur, il s'agit là bien entendu, de mettre fin à la course aux armements atomiques. En tout cas, telle est notre interprétation de cette déclaration.

Si l'on examine les dispositions prévues pour atteindre un accord international relatif à l'utilisation pacifique de l'énergie atomique, on est obligé de se rendre compte que ces dispositions, mêmes si on les respecte, ne mettront pas fin à la course aux armements atomiques, pas plus qu'elles n'écarteront le danger d'une nouvelle guerre. C'est là pourtant une tâche essentielle, et le président des Etats-Unis le reconnaît lui-même : il n'y a qu'à se reporter à son intervention du 8 décembre 1953 pour s'en rendre compte.

On sait que la production de matières atomiques dans un grand nombre de pays s'accroît sans cesse et le rythme est si rapide que même si l'on consacrait une petite partie des matières atomiques à des fins pacifiques la quantité des bombes atomiques et à l'hydrogène ne diminuerait pas. On sait aussi que l'utilisation de matières fissiles ne diminue pas, mais s'accroît au contraire au cours du processus qu'exige la transformation de l'énergie atomique en production à des fins pacifiques. En d'autres termes, les matières fissiles non dangereuses sont transformées en matières dangereuses qui peuvent être à la base des bombes atomiques et à l'hydrogène. Il en résulte que l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques peut permettre la transformation de matières atomiques en armements atomiques. Le Gouvernement soviétique a déjà souligné ce danger; il a tout particulièrement insisté sur le fait que l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques ne signifiait pas que l'on réduirait les réserves de matières atomiques destinées à la production d'armements mais, qu'au contraire, cette méthode permettrait un accroissement presque sans limite des réserves. Nous ne pouvons donc pas nous attendre à ce que la création d'une Agence internationale de l'énergie atomique mette fin à la course aux armements. En d'autres termes, si l'on prend pour base le mémorandum des Etats-Unis du 19 mars 1954, le programme envisagé sanctionnerait la production d'armes atomiques et, cette sanction serait dans l'intérêt des forces de l'agression et non pas à l'avantage des peuples pacifiques. Il est exact que, à l'heure actuelle, la question ne se pose plus dans les mêmes termes mais nous n'avons pas encore reçu des précisions suffisantes à cet égard.

Récemment, le Bulletin des savants atomiques a consacré à ce problème un article où l'on peut retrouver la confirmation de ce que viens d'indiquer.

L'auteur déclare que la production de l'énergie atomique à des fins pacifiques permet d'accroître constamment les réserves de combustible nucléaire. Il fait remarquer, en outre, que l'on fait souvent une distinction entre le combustible nucléaire et les matières fissiles utilisées pour les armes atomiques. Cette distinction a une certaine signification. En réalité, les réserves de plutonium et d'autres matières fissiles servant de base à l'industrie atomique vont sans cesse croissantes et tout programme qui prévoit le stockage de matières atomiques ou de combustible nucléaire présente des dangers. Selon l'auteur de cet article, ces faits élémentaires ouvrent de telles perspectives que si un grand nombre de pays ne renoncent pas à l'énergie atomique, nous aurons dans le monde entier des réserves considérables de matières nucléaires explosives et, par conséquent, dangereuses parce qu'elles peuvent facilement être transformées en engins de destruction massive.

Telles sont les opinions d'hommes bien informés et réfléchis.

Dans le même domaine, je rappelle la déclaration de M. Bernard Buzuch, relative à la possibilité, par "un tour de manivelle" de renoncer à l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques pour reprendre la fabrication d'engins destructifs.

Ceci est confirmé par d'autres personnalités compétentes. J'attire l'attention sur l'article de M. Baldwin, intitulé "La ligne Maginot atomique", qui corrobore entièrement ce que je viens d'exposer. M. Baldwin indique que les réacteurs accroissent la quantité de matières radio-actives susceptibles d'être utilisées pour la production d'armes nucléaires. Ces matières radio-actives, produit secondaire de toute industrie d'énergie atomique - cela est reconnu depuis longtemps - représentent un dangereux potentiel militaire. L'article ne dissimule pas que les dérivés radio-actifs de la fission de l'atome, que les produits des réacteurs fonctionnant dans l'Etat de Washington, dans le Tennessee et ailleurs, ont une signification militaire potentielle. L'article indique qu'on ne dispose pour l'instant pas suffisamment de produits secondaires de cette nature pour permettre une "ligne radio-active meurtrière", ou ligne Maginot atomique. Mais il ajoute qu'un ensemble d'usines importantes, en fonction d'une commercialisation de l'énergie atomique, fournirait de façon régulière une quantité importante de produits radio-actifs secondaires susceptibles d'être utilisés dans l'arsenal chimique national. On voit que, même utilisée à des fins pacifiques, l'énergie atomique fournirait des produits secondaires susceptibles d'être consacrés à la guerre.

Cela suffit pour faire comprendre l'importance primordiale des mesures qui permettraient d'arrêter la fabrication des armes atomiques. Voilà pourquoi le Gouvernement soviétique, tout en accueillant chaleureusement l'idée d'utiliser l'énergie atomique à des fins pacifiques, croit en même temps indispensable qu'intervienne une décision fondamentale sur l'interdiction des armes atomiques, faute de quoi il n'y aurait nulle certitude que l'énergie atomique ne serait pas utilisée en vue de la production d'armes.

Le Gouvernement soviétique pense que les possibilités d'accord sur la coopération internationale visant à l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques sont loin d'être épuisées. Mais il est persuadé que la coopération internationale, en ce domaine, ne peut être fructueuse que si elle repose sur des principes excluant la possibilité de faire servir cette coopération à l'encontre des intérêts légitimes des Etats.

M. Vychinsky (URSS)

En tête de ces principes, vient celui selon lequel aucun accord sur l'utilisation pacifique de l'énergie atomique ne doit avoir pour effet de placer un pays ou un groupe de pays dans une position privilégiée qui leur permette d'imposer leur volonté à d'autres Etats. Les dispositions du projet de résolution A/C.1/L.105/Rev.1, en ce qui regarde la création d'un office international, contredisent à cet important principe, énoncé au surplus dans le mémorandum soviétique du 22 septembre 1954. Le Gouvernement soviétique estime que l'office international visé dans le projet de résolution ne pourra s'acquitter de façon satisfaisante de ses fonctions que si sa compétence est assez vaste pour lui permettre de régler les problèmes qui lui sont dévolus et si, dans le même temps, ses pouvoirs ne s'exercent pas au détriment de la sécurité des Etats.

Pourquoi soulevons-nous cet aspect du problème ? Parce que l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques n'exclut pas la possibilité de produire des matières susceptibles d'être utilisées pour la fabrication d'armes.

Accordant à ce point une très grande importance, nous avons voulu demander à M. Lodge certaines explications concernant la proposition actuelle des Etats-Unis. Nous disions que cette proposition, telle qu'elle était conçue, aurait pour effet d'atténuer la responsabilité de l'office international à l'endroit de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Encore qu'évasive dans sa forme, la réponse de M. Lodge ne permet pas de douter du désir des Etats-Unis d'écarter le Conseil de sécurité en l'occurrence. M. Lodge a dit que l'office international serait lié à l'Organisation des Nations Unies par un accord semblable à ceux passés avec les institutions spécialisées, dont les liens avec l'Assemblée générale et, plus encore, avec le Conseil de sécurité sont extrêmement lâches. Ce serait contraire au principe énoncé dans le mémorandum soviétique du 22 septembre 1954.

Au surplus, le projet de résolution des sept Puissances préjuge le caractère de l'office international. Or, ce caractère devrait dépendre de négociations que le Gouvernement des Etats-Unis a dit être prêt à entamer avec le Gouvernement soviétique. Le projet de résolution préjuge la question sans que les intéressés aient eu l'occasion de préciser tous les aspects du problème, sans qu'on ait pu déterminer et apprécier les intérêts mutuels des parties contractantes, ce qui a tout de même son importance. Il n'est pas

possible d'aller de l'avant si l'on perd de vue cet aspect du problème.

Le projet de résolution des sept Puissances devrait être révisé de façon à tenir compte des principes que j'ai évoqués et à éliminer les dispositions qui préjugent le caractère de l'office international sans égard aux pourparlers que les Gouvernements des Etats-Unis et de l'URSS se sont engagés à entamer. Déterminer dès à présent le caractère de l'office international serait une faute, rendrait plus difficiles les pourparlers et l'accord sur toute une série de points qu'on ne saurait traiter à la légère, comme on a eu malheureusement quelque tendance à le faire en répondant à nos demandes d'explications. Je ne veux pas dire que les réponses qu'on nous a faites étaient des réponses négatives. Je crois, plus simplement, que M. Lodge n'a pas disposé d'assez de temps, qu'il a répondu de façon un peu hâtive.

Je suis sûr que s'il avait eu davantage de temps, s'il avait pu étudier cette question de façon plus approfondie, il nous aurait apporté des réponses un peu plus consolantes, aussi bien pour nous que pour d'autres.

Je voudrais assurer M. Lodge que je n'ai prononcé ces paroles que pour souligner l'importance particulière du problème, pour clarifier la situation, pour frayer la voie au succès des pourparlers futurs que nous avons décidé d'entreprendre. Pourquoi, dans le projet qui nous est présenté, trouvons-nous des passages qui semblent, à cet égard, préjuger l'avenir ? J'espère que la Commission comprendra mon point de vue, et j'exprime l'espoir que des modifications seront apportées à ce projet qui nous permettront de nous mettre d'accord finalement à son sujet.

Je suis très reconnaissant à M. Martin, le représentant du Canada, de m'avoir rappelé l'existence de la résolution adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale le 24 janvier 1946. Aux termes de cette résolution, une Commission était créée pour étudier les problèmes soulevés par la découverte de l'énergie atomique. L'organe international que l'on nous propose maintenant de créer serait chargé d'une tâche identique. Il serait donc logique qu'il ait une base semblable à celle qu'avait la Commission créée en 1946, et qu'on le place dans des conditions de travail analogues à celles qui furent offertes à la Commission établie il y a neuf ans. Celle-ci devait présenter des rapports et recommandations au Conseil de sécurité qui les rendrait publics, sauf décision contraire prise par le Conseil dans l'intérêt de la paix et de la sécurité. Donc, le Conseil de sécurité avait le droit de prendre des décisions et de donner des instructions à la Commission. Cette procédure est tout à fait compréhensible. On nous a dit ici que la question de l'interdiction de l'arme atomique et celle de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques ne sont que le côté pile et le côté face d'une même médaille. Comment peut-on donc, dans des questions qui intéressent la sécurité des peuples, écarter le Conseil ? Certains ont relevé que le droit de veto pourrait intervenir. Cet argument ne convaincra personne. Il faut prendre le Conseil de sécurité tel qu'il est. Lorsque l'on veut se servir d'une voiture, peut-on émettre la prétention de lui ôter ses roues ? Peut-on s'amuser à dévisser le moteur ? Or, ici, on veut se servir du Conseil de sécurité mais en l'amputant du droit de veto, en lui retirant le moteur.

Il faut, si l'on veut la conduire, prendre la voiture complète. Il faut, si l'on veut l'utiliser, prendre le Conseil de sécurité tel qu'il est, avec le principe essentiel de l'unanimité des cinq membres permanents. Rien n'est plus logique.

La résolution de 1946 disait clairement que la Commission, qui devait présenter certaines propositions concernant l'utilisation pacifique de l'énergie atomique, était en relations avec le Conseil de sécurité. De plus, son alinéa 2 b) indiquait que le Conseil de sécurité "en raison de la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales conférée à cet organe par la Charte des Nations Unies" devait donner à la Commission des directives sur les questions intéressant la sécurité. La Commission serait autonome, en ce qui concerne ses fonctions et les mesures qu'elle élaborerait à l'égard de l'utilisation à des fins pacifiques de l'énergie atomique. Mais où se trouve la ligne de démarcation qui sépare ces problèmes des questions de sécurité ? Cette ligne de démarcation distingue les problèmes dont le Conseil n'a pas à s'occuper de ceux vis-à-vis desquels il assume la responsabilité principale, c'est-à-dire les questions de sécurité. Or, la résolution de 1946, dont l'importance a été relevée ici, prouve clairement que l'on ne peut laisser de côté le Conseil de sécurité dans un domaine aussi important que celui dont il est aujourd'hui question. Cette résolution précisait que, "dans cet ordre de questions, la Commission est responsable de ses travaux envers le Conseil de sécurité". Or, le projet de résolution des sept est diamétralement contraire à ce principe important. Il propose, en effet, qu'un accord soit établi entre les Nations Unies et l'organe international envisagé sous une forme déterminée analogue à celle que revêtent les accords contractés avec les institutions spécialisées. Pourtant, l'UNESCO, l'Union postale universelle et d'autres, qui sont des institutions spécialisées, entretiennent des relations très différentes avec l'Organisation des Nations Unies, qui ne sont d'ailleurs pas prévues par des résolutions telles que celle du 24 janvier 1946. Si la situation exige que nous établissions maintenant une agence internationale chargée de résoudre les problèmes que pose l'utilisation pacifique de l'énergie atomique, nous disposons d'ores et déjà d'une base : la résolution du 24 janvier 1946 adoptée, je le répète, à l'unanimité par l'Assemblée générale. C'est dans cette voie que nous devons nous engager.

Dans l'échange de notes entre le Gouvernement des Etats-Unis et celui de l'Union soviétique, - qui est à la disposition de tous ceux qui pourraient s'y intéresser et qui revêt une grande importance puisque c'est lui, en fait, qui a déterminé la suite des événements - ce dernier a indiqué déjà le caractère unilatéral et insuffisant du mémoire du 19 mars. M. Lodge nous a révélé que c'est sur la base de ce document qu'ont eu lieu les négociations entre les huit pays.

Je n'ai pas l'intention de critiquer à nouveau ce mémorandum du 19 mars, car ce n'est pas le sujet qui nous préoccupe pour l'instant. L'essentiel est ailleurs; les choses se sont quelque peu modifiées et il me semble que l'on peut tourner la page sur le mémorandum du 19 mars et peut-être même l'oublier. Les interventions de M. Lodge nous ont prouvé, en effet, que la situation avait subi d'importantes modifications et que les propositions contenues dans le nouveau document dont nous sommes saisis étaient quelque peu différentes de celles que contenait le mémorandum, notamment en ce qui concerne l'aide aux pays insuffisamment développés. Permettez-moi d'insister sur ce point précis, car les explications de M. Lodge à cet égard manquaient manifestement de conviction. Or le problème est très important. J'ai demandé à M. Lodge de nous expliquer pourquoi, dans le document A/C.1/L.105, on avait restreint dans une telle proportion les propositions concernant la coopération internationale, notamment par rapport à celles que contenait le discours du président Eisenhower du 8 décembre 1953 et le mémoire des Etats-Unis du 19 mars 1954. M. Lodge a préféré ne pas répondre, car on ne peut considérer les paroles qu'il a prononcées l'autre jour comme une réponse. Les Etats-Unis, nous a-t-il dit, ne prévoient pas de réductions en matière d'assistance technique. Cependant, il ne nous a apporté aucune preuve à l'appui de cette affirmation et le plan qui nous est maintenant proposé va directement à l'encontre de ce principe.

Je ne veux pas parler ici à la légère et je désire expliquer les raisons pour lesquelles j'ai dit que des réductions ont été opérées dans l'assistance technique. Voici les faits :

J'ai comparé ce qu'a dit M. Lodge au sujet des buts et du plan de travail de l'organe international, le 5 novembre dernier, avec les principes exposés dans le mémoire du 19 mars et dans la déclaration du président Eisenhower du 8 décembre 1953.

La différence est considérable. En fait, le plan de travail de cet organe ne néglige-t-il pas, tout au moins pour les années à venir, les tâches qui devraient être entreprises pour atteindre les buts particuliers dont a parlé le Président Eisenhower le 8 décembre dernier, notamment celle qui consisterait à fournir de l'énergie aux régions du monde qui souffrent d'une pénurie à cet égard?

Souvenez-vous de la deuxième déclaration de M. Lodge, de sa réponse. M. Lodge a consacré à me répondre à cette question et à trois autres, importantes, trois minutes seulement. Nous devons donc souligner que, selon le discours de M. Lodge, du 5 novembre, l'aspect que je viens de mentionner est méconnu. On nous a dit - peut-être d'une façon un peu amusante - qu'il convenait même de ne pas s'imaginer que nous nous réveillerions demain en ayant à notre disposition et à profusion des ressources à base d'énergie atomique. Mais personne, je crois, et votre humble serviteur moins que tout autre, ne pensait que l'on pourrait se réveiller dans une sorte de paradis ou de domaine enchanté de conte de fée où l'on aurait de l'énergie atomique à profusion. Je dirai, comme les Français, qu'il s'agit là d'une façon de parler, sans plus.

La question véritable est celle d'un programme dont le début doit être prévu dans ce plan. Il faut faire le premier pas. Il y a un an, nous nous en souvenons, on nous a dit que les Etats-Unis étaient plus que prêts à étudier la préparation d'un plan qui permettrait d'accélérer l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Vous vous souvenez tous de ces paroles prononcées à la tribune de l'Assemblée générale, le 8 décembre 1953. On nous avait promis de présenter un plan prévoyant les méthodes efficaces pour utiliser la fission nucléaire. Dans le mémorandum portant sur l'importante question de l'organisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, il était mentionné que des renseignements seraient échangés dans divers domaines, notamment dans celui de la santé publique et que des consultations techniques auraient lieu. Selon ce mémorandum, on ne s'en tiendrait pas là. Mais hélas, le dernier plan énoncé par le représentant des Etats-Unis s'en tient là.

Il a été dit aussi que des mesures telles que la fourniture d'équipement nécessaire pour les expériences et les recherches et une aide financière pour la réalisation de progrès et de programmes correspondants étaient prévues.

Alors que, l'an dernier, on se disait prêt à soumettre un plan qui "premièrement, encouragerait dans le monde entier des recherches en vue de découvrir les modes les plus efficaces d'utilisation pacifique des matières fissiles et s'assurerait que les chercheurs disposent bien de tous les produits dont ils auront besoin pour toutes les expériences auxquelles ils auront à procéder à cette fin; deuxièmement, commencerait à réduire la force destructive que recèlent en puissance les réserves atomiques du monde", ces tâches importantes ne sont même pas mentionnées dans le plan actuel des Etats-Unis. Même les spécialistes dans le domaine de l'énergie atomique, prévus par le plan des Etats-Unis pour accomplir le travail de l'agence internationale, doivent être, si l'on en juge par le discours de M. Lodge, des Américains. M. Lodge a dit que les Etats-Unis se chargeraient d'exécuter ces tâches parce que l'agence ne pourrait pas le faire les premières années.

Pourquoi ? De telles déclarations sont obscures, confuses. Je ne comprends pas.

Bien entendu, on ne peut exiger qu'un programme aussi complexe que celui dont il s'agit soit réalisé en peu de temps, de même qu'on ne peut espérer se réveiller demain en constatant que l'énergie électrique sera abondante dans toutes les régions du monde. Mais on peut exiger que le plan de travail de l'agence internationale ne se limite pas, pendant de longues années, à une tâche telle que la formation de cadres, l'échange de renseignements et ce, sous une forme très limitée dont je ne parlerai pas maintenant, en négligeant la solution d'un problème aussi important que l'assistance technique dans ce domaine aux pays insuffisamment développés, aux pays ayant le plus besoin de cette aide.

Dans les plans précédents, ce problème figurait au centre même du plan de travail de l'organe international.

Si tout ce que je viens de dire est conforme aux faits, permettez-moi de vous demander si je n'ai pas raison de déclarer que les propositions actuelles limitent l'envergure de la coopération internationale. Dire : "Nous ne prévoyons pas de telles restrictions", ce n'est pas suffisant. En effet, les plans concrets démontrent qu'il y a restriction, que c'est un pas en arrière.

Certains représentants, notamment celui du Pérou, ne tiennent sans doute pas compte de cet aspect de la question. Ils n'en parlent pas. Ils pensent qu'on peut se limiter à former des cadres, à procéder à un échange de renseignements. Je comprends très bien qu'on ne peut faire tout en même temps. Mais un plan est un plan. Un plan doit porter sur un certain nombre d'années, sur un délai assez long. Il faut par conséquent, dans ce plan, prévoir pour telle année - je ne sais laquelle, mais il faut prévoir un certain délai - cette technique d'aide économique dans le domaine de l'utilisation à des fins pacifiques de l'énergie atomique, aide apportée aux pays insuffisamment développés. A l'heure actuelle, ce point n'est pas traité dans le plan. Je dirai même que l'on ne comprend pas très bien les tâches de cette agence internationale. On ne voit pas quelle sera la direction de ses travaux. Ce n'est pas très sérieux.

Cependant la question est sérieuse. Et ce n'est pas pour faire des phrases que je dis que l'Union soviétique appuie chaleureusement ce principe de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques seulement. Toute notre politique, toutes nos actions sont dirigées dans ce sens. Nos actes le confirment, que nos propositions soient bonnes ou mauvaises, qu'elles soient acceptables ou non. La flamme qui brûle en nous montre bien quel sens nous donnons à cette question. Je suis heureux que nous nous penchions enfin sur ces problèmes. Mais il nous faut les examiner dans leur ensemble et non pas par bribes, comme pour jeter simplement des miettes de notre festin à ceux qui ont soif de notre aide et remettre - que M. Kyrrou veuille bien m'excuser - aux Calendes grecques la solution de tous les problèmes importants.

Je voudrais attirer l'attention sur le passage du discours de M. Moch, du 8 novembre, dans lequel il soulignait la dépendance directe de l'évolution de l'énergie atomique, au point de vue matériel, du progrès technique. Vous avez tout à fait raison, Monsieur Moch, mais la déclaration que vous avez faite vous donne des obligations nombreuses, notamment celles d'accepter certaines décisions, d'adopter certaines positions dans cette affaire.

M. Moch a déclaré qu'il était "impossible de réfléchir aux problèmes ~~atomiques~~ atomiques ... sans jeter un coup d'oeil sur celui, plus étendu encore, du bilan énergétique de l'univers". (A/C.1/PV.708, page 12). C'est notamment impossible lorsqu'il s'agit de prévoir quelles seront les fonctions de l'organisme international destiné à assurer l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Mais dans le plan dont M. Moch, ainsi que le représentant des Etats-Unis l'a déclaré, est l'un des auteurs, pour lequel il a une certaine responsabilité, où se trouve reflétée cette tâche si importante qu'il a mentionnée ? N'est-ce là, Monsieur Moch, qu'une simple déclaration qui ne vous oblige à rien, qui n'oblige même pas l'organisme international, dans l'avenir, à appliquer les excellentes idées que vous avez exposées ici ? Mais vos excellentes idées resteront d'excellentes idées si votre énergie n'est pas transformée en matière. C'est indispensable.

D'après les données très intéressantes fournies par M. Moch concernant les indices de l'énergie par habitant dans les différents pays, il résulte que, dans les pays insuffisamment développés d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine - je m'excuse de ce terme "insuffisamment développés"; je veux dire : les pays qui n'ont pas une puissance industrielle suffisamment développés et qui ne sont pas faibles du tout, surtout lorsqu'ils s'unissent - l'énergie par habitant est quatre cents fois inférieure à celle des pays industrialisés. Et c'est à juste titre que M. Moch a tiré la conclusion qu'il fallait satisfaire une demande sans cesse accrue d'énergie pour ne pas freiner l'essor de la civilisation dans les pays déjà industrialisés et pour promouvoir la civilisation matérielle dans les deux tiers sous-développés de l'humanité.

Dans la partie de son discours qu'il a intitulée "Conclusions techniques", M. Moch a souligné que le seul moyen de se rapprocher de ce but, d'élever le niveau de vie - et, ici, je voudrais que M. Moch écoute attentivement mes paroles afin de juger si je ne me trompe pas dans ma citation puisée dans la traduction de son discours - est la solution du problème de l'énergie atomique dans l'intérêt de tous les hommes, la priorité étant accordée aux régions insuffisamment développées. Il est normal d'escompter que, dans le plan de travail de l'organisme international, la solution de ces problèmes qui, de toute évidence, dépassent de beaucoup des questions telles que l'échange d'informations et la formation de cadres qualifiés, recevront la place et le rang qui leur sont dus

lorsque certaines tâches pratiques devront être résolues, lorsque l'on résoudra les problèmes que je me permets d'exposer ici. Je crois qu'à cet égard je bénéficierai de l'appui de M. Moch.

Les restrictions apportées à l'envergure et à la forme de la coopération internationale, dans le domaine de l'aide technique à apporter aux pays insuffisamment développés, sont, à notre sens, regrettables et contraires aux propositions faites auparavant. Nous croyons, d'ailleurs, que ces restrictions ne sont justifiées par rien. Il est très facile de corriger ce défaut et d'inclure, dans ce programme, des dispositions en ce sens.

La question que j'ai soulevée, relative aux mesures destinées à réduire la puissance de destruction de l'énergie atomique, doit également être traitée et mérite toute notre attention. On en peut juger par les arguments que j'ai déjà cités. Je crois y avoir assez insisté pour ne pas y revenir. C'est une question importante et on ne peut éluder la réponse en disant que c'est là le problème du désarmement. C'est ce qu'a déclaré le représentant des Etats-Unis. Bien entendu, c'est le problème du désarmement. Mais le problème du désarmement n'est-il pas lié, de façon organique, à la question que nous examinons en ce moment ? Et si tel est bien le cas, il faut répondre à une autre question : dans quelle mesure, sous quelle forme, en vertu de quelles dispositions concrètes, cette question pourra-t-elle être résolue, étant donné ce lien organique qui existe entre les deux problèmes ? Nous n'avons rien entendu en ce sens. Cependant, M. Lodge a reconnu lui-même que ce lien existait. Il a déclaré - je cite ses propres paroles - que cette expérience de coopération internationale - c'est-à-dire l'établissement d'un organisme international, la conclusion d'une convention internationale pour l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques - "Faciliterait les progrès vers un accord sur le désarmement". (A/C.1/PV.709, page 3). Alors, pourquoi M. Lodge se contredit-il lui-même ? De quelle expérience s'agit-il ? De l'organisation de cours et de l'utilisation des isotopes pour guérir les malades ? C'est très bien. Dans notre pays, nous le faisons sur une grande échelle. Mais est-ce tout ? Rien d'autre ? N'avez-vous rien d'autre à offrir, pour lutter contre la force de destruction toujours croissante de l'énergie atomique - pour reprendre les paroles prononcées le 8 décembre dernier par le Président Eisenhower - que la fourniture d'isotopes et l'organisation de cours de formation ? Est-ce tout ? Ce n'est pas suffisant.

Le représentant des Etats-Unis n'a pas voulu fournir de précisions concernant la forme concrète qui doit être donnée à ce lien entre les deux problèmes. Mais les auteurs de cette proposition doivent le faire. Peut-être ne sont-ils pas en mesure de le faire dès maintenant. J'accepterais alors une déclaration aux termes de laquelle l'Agence internationale, au cours de ses travaux, tiendrait compte de l'existence de ce lien; en d'autres termes, que cette question de savoir comment on peut réduire ou supprimer cette force destructrice en puissance de l'énergie atomique, figurera dans le plan de travail de l'Agence.

Bien entendu, on ne peut pas tout dire dans un projet de résolution. Mais il suffirait d'y faire allusion, de dire que cette tâche sera examinée. Si rien n'est fait en ce sens, ce projet de résolution ne sera qu'un document de pure forme qui, sous prétexte de résoudre des questions importantes, ne fera que dissimuler le fait que la Première Commission, l'Assemblée générale et les Nations Unies ne se sont pas occupées de cette question.

Le représentant de la Suède, M. Sandler, a déclaré qu'il était indispensable de préciser cet aspect du problème. Je suis entièrement d'accord avec lui. Il s'est exprimé en ces termes :

"Il faut donc se faire une idée de l'interdépendance qui existe, d'une part, entre un plan tel que le projet américain et, d'autre part, l'application aux armes nucléaires d'un plan de désarmement et définir, autant qu'il est nécessaire, les relations entre ces deux plans." (A/C.1/PV.710, page 7). C'est parfaitement juste. Parlant de cette question, M. Sandler a attiré l'attention sur les arguments contenus dans l'aide-mémoire soviétique où on peut lire ce qui suit :

"Dans l'état actuel du développement de la science et de la technique, il est possible d'utiliser l'application même de l'énergie atomique à des fins pacifiques pour augmenter la production des armes atomiques.

"Chacun sait qu'il est matériellement possible d'obtenir industriellement, à l'aide de matières atomiques, de l'électricité qui sera employée à des fins pacifiques; dans ce processus, la quantité de matières atomiques fissionnelles, loin de diminuer, augmente au contraire. Et les matières atomiques inoffensives sont transformées en matières explosives et fissionnelles qui servent à la production d'armes atomiques et à l'hydrogène." (A/2738, page 18).

J'ai déjà cité ce passage, mais je le répète, parce que M. Sandler a repris la question. M. Sandler a rappelé que les Etats-Unis d'Amérique ont répondu ainsi:

"D'autre part, l'Union soviétique semble croire que l'utilisation pacifique de l'énergie atomique, sous quelque forme que ce soit, conduira nécessairement à une augmentation des stocks de matières utilisables à des fins militaires. Bien au contraire, on peut mettre au point des modalités qui empêcheront que l'on ne détourne des matières des réacteurs générateurs d'énergie. L'énergie se présente également sous des formes pacifiques qui ne font intervenir aucune matière pouvant servir à des fins militaires." (Ibid., page 27)

Cette déclaration est extrêmement importante. Ainsi, le danger que des matières des réacteurs générateurs d'énergie ne soient détournées au cours du processus d'utilisation à des fins pacifiques semble écarté. Il n'y a pas lieu de craindre des fuites. Il y a des formes d'utilisation à des fins pacifiques dans lesquelles aucune matière pouvant servir à des fins militaires n'intervient.

Le représentant de la Suède demandait encore : "S'il en est ainsi, existe-t-il une raison convaincante de tenir secrète une méthode d'une portée aussi importante et tellement salutaire?" (A/C.1/PV.710, page 11)

Cette question montre le lien intime qui existe entre le problème de l'interdiction de l'arme atomique et celui de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Il est évident que cette question doit être étudiée. On ne peut pas tenter de l'écarter en alléguant qu'il s'agit là du problème de l'interdiction de l'arme atomique. Oui, il s'agit de ce problème, mais il est lié si étroitement à celui que nous traitons maintenant qu'il est vain de vouloir l'écarter d'un simple geste de la main. Je suis absolument d'accord sur ce point avec le représentant de la Suède.

Encore quelques mots au sujet des autres explications fournies par M. Lodge en réponse à mes questions de l'autre jour. Ces réponses dépassaient peut-être un peu le cadre de mes questions. Par exemple, M. Lodge a dit que l'Office international devrait servir d'organe de compensation. Les Etats fournisseurs de matières fissiles les remettraient à l'Office international et c'est celui-ci qui les distribuerait conformément aux projets qu'il aurait approuvés. Il a ajouté que, puisque les ressources de l'Office seraient sans

doute limitées, il y aurait lieu, selon les Etats-Unis, de les utiliser pour des programmes complémentaires plutôt que pour des stockages coûteux.

Je ne comprends pas ce que l'on veut dire par "programmes complémentaires". Je ne comprends pas non plus ce que l'on entend par "stockages coûteux". En fait, je ne pose pas maintenant de questions et j'essaie d'expliquer comment je conçois ces déclarations. Si l'on veut faire dépendre la remise de matières atomiques d'un Etat à un autre, conformément à des accords bilatéraux, d'une approbation de l'Office international, cela signifie que l'on entend donner à cet organisme le droit d'approuver ou de rejeter les plans établis par les différents Etats pour l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Peut-on accepter de donner ainsi force de loi aux décisions de l'Office international, sans qu'il y ait d'appel possible de la part des Etats, même si les décisions de l'Office international ne leur conviennent pas? Il y aurait là une violation flagrante de l'un des principes essentiels du droit international. C'est absolument inacceptable. On ne peut pas donner un tel droit à cet organisme. On ne peut admettre qu'il statue sur les plans établis par les Etats. Cette conception reflète certaines propositions des temps écoulés et qu'il ne faut pas faire renaître ici maintenant.

Pour terminer, je parlerai du projet de résolution des sept Puissances. J'ai déjà indiqué certains des défauts que je voyais à ce projet: tout d'abord, il limite le nombre des participants à cet organe et le nombre des participants à la conférence internationale. En outre, il veut faire de cet office une institution spécialisée et non pas un organe des Nations Unies, ce qu'il devrait être à notre avis.

Ces défauts du projet de résolution des sept Puissances rendraient plus difficile le développement de la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques.

Par ailleurs, la délégation de l'Union soviétique estime que certaines questions relatives à la coopération internationale dans ce domaine devraient être davantage étudiées au cours des négociations futures entre les Etats intéressés. La délégation de l'Union soviétique reviendra sur ce point lorsque notre Commission étudiera les dispositions concrètes du projet de résolution présenté par les sept Puissances le 6 novembre.

Pour l'instant, je me bornerai à dire que l'Union soviétique appuie le principe de la collaboration internationale dans le domaine de l'utilisation de

l'énergie atomique à des fins pacifiques. J'attire votre attention sur le fait que l'Union soviétique a toujours insisté sur la nécessité d'une telle collaboration et qu'elle y est toujours favorable.

M. LODGE (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais):

Je voudrais répondre brièvement au représentant de l'Union soviétique. Je me propose de le faire de façon plus détaillée à notre prochaine séance et ce que je vais dire maintenant ne peut être considéré comme ma réponse définitive. En outre, à la prochaine séance, je demanderai à M. Jackson, membre de notre délégation, de présenter aussi quelques observations. Nous nous efforcerons de brosser un tableau complet.

Le représentant de l'Union soviétique semble s'inquiéter des réactions du Congrès des Etats-Unis d'Amérique. Il semble craindre une résistance du Congrès et des milieux d'affaires des Etats-Unis. Qu'il se rassure. Lorsque le Président Eisenhower a fait sa proposition, en décembre dernier, il a tenu compte de tous les facteurs. D'ailleurs, ce n'est pas sur une opposition du Congrès qu'il faut compter; bien au contraire.

Car, à la demande du Président Eisenhower, le Congrès a amendé la loi sur l'énergie atomique de manière à la rendre conforme aux propositions faites par le Président ici. Ce sont précisément ces amendements à notre législation qui nous permettent de fournir des renseignements et des matières premières à l'étranger.

D'ailleurs, il n'existe aucune preuve que les milieux des affaires, dans notre pays, opposent de la résistance à ce projet. Une fois de plus, je suis obligé de faire remarquer que le représentant de l'Union soviétique s'est servi ici d'articles de presse en nous les présentant comme des preuves authentiques de notre politique officielle; il a souvent recours à ce procédé; il y a recouru encore aujourd'hui; une fois encore, je suis obligé de lui rappeler qu'en Amérique, la presse est libre, reflète ses idées propres et non pas celles du gouvernement.

Qu'il me soit permis d'ajouter un argument qui, sans doute, saute aux yeux de tous ici : nos propositions ne constituent pas une proposition de désarmement. Aucun pays du monde ne désire le désarmement plus ardemment que les Etats-Unis; nous l'avons prouvé chaque fois que cela nous a été possible. Récemment encore, notre Commission s'est occupée du problème du désarmement, qu'elle a renvoyé à la Commission du désarmement, - organe compétent pour en traiter. Personne ne peut affirmer que la Première Commission ait traité avec indifférence la question du désarmement. Mais venir se plaindre que nos propositions sur l'utilisation pacifique de l'énergie atomique ne sont pas des propositions de désarmement, revient à se plaindre de ce que le fermier qui fait pousser nos aliments n'est pas en même temps le maçon qui construit notre maison; il y a là deux domaines différents.

Nous n'avons pas dit non plus que nous ne voulions avoir aucun rapport entre l'office et le Conseil de sécurité. J'ai dit - je m'en souviens très bien - qu'il nous sera permis d'espérer - et qu'on nous le pardonnera - que cette question ne sera pas enlisée par le veto. Je l'ai dit, et je le maintiens. Je dois dire franchement que le veto ne me cause aucun plaisir; si le représentant de l'Union soviétique est enchanté de l'usage du veto, c'est son droit; il en a fait un usage abondant, jusqu'à soixante fois, alors que nous ne l'avons jamais utilisé. C'est le veto qui a paralysé les pouvoirs légaux de notre Organisation.

Il n'a pas réussi à détruire l'Organisation, car cette dernière s'est révélée un instrument puissant pour influencer l'opinion publique mondiale; elle est devenue très importante. Mais il est certain que l'Union soviétique a provoqué la paralysie juridique de notre Organisation, et dire que le veto est le moteur du Conseil de sécurité - je ne comprends pas le russe, mais c'est ainsi que l'interprétation simultanée a traduit la pensée : le veto est le moteur, s'il vous plaît - cela me porte à croire que le moteur est en panne.

Qu'il me soit permis de répéter ce que j'ai dit en commençant : nous tenons à réaliser ce projet; nous ne voulons pas nous enliser dans des vetos; nous ne voulons pas nous perdre dans le maquis de la procédure.

Une grande partie du discours que nous venons d'entendre consistait surtout - comme le disent les Français - à jeter de la poudre aux yeux; c'était un magnifique feu d'artifice d'éloquence; mais cela ne voulait pas dire grand chose et je crois que, lorsque j'aurai étudié de près cette intervention, je pourrai vous le démontrer en y répondant point par point.

Les observations du représentant de l'Union soviétique sur de prétendues modifications dans nos propositions sont d'autant plus remarquables que le Gouvernement soviétique, comme nous le savons, a eu dix longs mois pour accepter les anciennes propositions. Aujourd'hui, le représentant de l'Union soviétique critique la nouvelle rédaction, parce qu'elle ne reproduit pas l'ancien texte; je suppose qu'il critiquait les propositions anciennes parce qu'elles n'étaient pas les nouvelles. Franchement, ce serait amusant si ce n'était pas aussi tragique, s'il ne s'agissait pas encore du dessein évident de faire traîner les choses.

Que veut l'Union soviétique ? Qu'est-elle disposée à accepter ? Quelle contribution le Gouvernement de l'Union soviétique est-il prêt à accorder qui puisse en quoi que ce soit être comparée à ce que nous avons offert ? Ce sont là des questions que nous avons le droit de poser. Je suis heureux que le représentant de l'Union soviétique nous ait déclaré qu'il appuyait chaleureusement le principe du développement de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. J'espère que ceci ne signifie pas seulement qu'il est prêt à appuyer ce développement à l'intérieur de l'Union soviétique; j'espère que le représentant de l'Union soviétique votera en faveur du projet de résolution soumis, ce qui permettra de mettre les bienfaits de l'énergie atomique utilisée à des fins pacifiques à la disposition du monde entier.

M. VYCHINSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) (interprétation du russe) : Je ne veux faire que quelques brèves remarques, pour le moment, en réponse à ce que M. Lodge vient de dire. Je désire attendre lundi prochain, pour voir ce qu'il a à nous exposer et je demanderai au Président l'autorisation de me réserver le droit d'intervenir à nouveau après le discours de M. Lodge.

Comme j'ai coutume de le faire, je vais essayer de me rendre compte des points sur lesquels M. Lodge et moi-même sommes d'accord; cela me paraît plus utile que de souligner les points sur lesquels nous sommes en désaccord.

Tout d'abord, je constate avec satisfaction que, d'après la déclaration que je viens d'entendre, M. Lodge ne repousse pas l'idée que l'office envisagé ait des relations avec le Conseil de sécurité; s'il en est bien ainsi, il y a là un pas important vers la conciliation de nos points de vue. Nous voulons, nous exigeons que cet office ait des relations avec le Conseil de sécurité; et M. Lodge vient de nous dire qu'il ne s'y refuse pas; reste la question de savoir sous quelle forme ces relations seront établies.

M. Lodge nous dit : "D'accord, mais qu'il n'y ait pas de veto; si l'Union soviétique aime le veto, les Etats-Unis ne l'aiment pas". Si M. Lodge veut savoir à quel point les Américains n'aiment pas le veto, je lui citerai l'ouvrage d'un homme qu'il connaît bien, le Ministre des affaires étrangères des Etats-Unis, M. Foster Dulles, qui, dans son livre intitulé "La guerre ou la paix" (War or Peace), dit très ouvertement que, lorsque les intérêts des Etats-Unis seront en jeu au Conseil de sécurité, il n'hésitera pas une seconde à avoir recours au veto. Malheureusement, jusqu'ici, le Conseil de sécurité s'est occupé surtout de questions dirigées contre l'Union soviétique; il va de soi que l'Union soviétique ne pouvait manquer de faire usage des droits qui lui appartiennent.

M. Lodge ne comprend pas comment j'ai pu dire que le veto est le moteur du Conseil de sécurité. Mais je n'ai pas dit cela et je n'aurais pas pu le dire; je n'ai pas dit que le veto était le moteur du Conseil de sécurité et que, sans ce moteur, le Conseil de sécurité ne peut pas agir. Messieurs, n'y-a-t-il pas ici une interprétation? Si les interprètes se sont trompés, j'essaierai de les corriger afin que M. Lodge ne se trompe pas sur ce que j'ai dit. J'ai dit que le coeur du Conseil de sécurité est le principe de l'unanimité des cinq membres

permanents. Afin de m'expliquer davantage, je demanderai à M. Lodge de relire - s'il les a oubliées - les déclarations faites par M. Stettinius sur cette question en 1945 et je lui demanderai de revoir toute l'histoire du principe de l'unanimité. C'est le principe essentiel de la collaboration des grandes Puissances. C'est tout ce que j'ai dit.

M. Lodge nous dit ensuite que l'Union soviétique se déclare maintenant satisfaite par l'ancien texte; sans doute veut-il dire le texte du 19 mars. La question de savoir dans quelle mesure ce texte nous plaît sera résolue par la critique que j'en ai faite aujourd'hui. M. Lodge nous dit : "Maintenant que nous vous présentons un nouveau texte, vous n'êtes pas content non plus". Mais M. Lodge oublie que, dans le nouveau texte, comme dans l'ancien, il y a des aspects positifs et des aspects négatifs. Nous étions en faveur des aspects positifs de l'ancien texte, et nous n'approuvions pas ses aspects négatifs. Dans le nouveau texte, il y a des aspects positifs et des aspects négatifs; les aspects positifs nous plaisent, les aspects négatifs ne nous plaisent pas. Cela est logique et n'étonnera personne.

M. Lodge est surpris simplement parce qu'il est trop pressé de me répondre et ne réfléchit pas suffisamment à quoi ses répliques peuvent le mener. Si l'on veut répondre à la seconde même sans se donner la peine d'étudier d'abord les documents qui pourraient servir de base à une réponse véritablement réfléchie, il faut s'attendre à des surprises. M. Lodge ne sait pas ce qui est acceptable pour l'Union soviétique : lorsque nous passerons à l'examen du projet de résolution dont la Commission est saisie, la délégation soviétique, je l'ai déjà dit, présentera certains arguments qu'il conviendra d'incorporer dans le texte du projet de résolution pour qu'il devienne acceptable pour l'Union soviétique. Cela me paraît fort clair.

M. BELAUNDE (Pérou) (interprétation de l'espagnol) : M. Vychinsky a fait allusion tout à l'heure à une de mes interventions, ce qui m'oblige à répondre très brièvement.

Tout d'abord, je voudrais remercier le représentant de l'Union soviétique d'avoir introduit, dans notre vocabulaire international, un terme dont la fortune me paraît assurée; jusqu'ici, nous avons parlé de pays "insuffisamment développés", expression qui pouvait sembler avoir un sens quelque peu péjoratif. Même si son développement industriel était peu avancé, le pays pouvait néanmoins être, sur le plan social et culturel, à l'avant-garde du progrès et l'expression que M. Vychinsky a employée, de pays "non industrialisés ou peu industrialisés", me paraît fort heureuse. Je l'en remercie.

Par contre, je ne puis accepter que ma modeste intervention de représentant d'un pays peu industrialisé ait été considérée par M. Vychinsky comme l'approbation d'un projet incomplet qui nous aurait été offert par le Gouvernement des Etats-Unis. Tout d'abord, je ne crois pas que les Puissances que j'ai appelées "Puissances nucléaires" aient l'intention de revenir sur leur offre généreuse et de diminuer leurs efforts tendant à mettre à la disposition des pays peu industrialisés les fruits de leur expérience scientifique et de leurs travaux. Nous n'avons aucune raison de supposer que ces pays, qui ont derrière eux une longue tradition de coopération internationale, et dont le destin, comme disait Tocqueville à propos des Etats-Unis, était de conquérir la nature pour le bien de l'humanité, se montrent tout à coup sordides, ou du moins réticents, dans la générosité, lorsqu'il s'agira de mettre au service des Nations peu industrialisées et les ressources disponibles en énergie atomique.

Ceci mis à part, j'ai dit, à propos de l'application pacifique de l'énergie atomique, qu'elle présentait un rapport direct, immédiat et essentiel avec le développement des pays peu industrialisés. J'ai cité, à l'appui de ma thèse, le discours du représentant du Pakistan qui, comme moi, voyait un lien étroit et direct entre le projet actuellement en discussion et un autre, dont le succès à en croire les derniers renseignements obtenus, est assuré - et qui tend à la création d'un fonds économique pour le développement des pays peu industrialisés.

Ainsi, si les délégations du Pakistan et du Pérou affirmaient qu'il existait un lien étroit et essentiel entre le projet à l'étude en cette Commission et cet autre projet auquel les pays peu industrialisés attachent suffisamment d'importance pour lutter depuis deux ans, à la Deuxième Commission de l'Assemblée générale, afin d'assurer son adoption, si ces deux délégations, dis-je, ont fait une telle déclaration, on ne saurait en conclure que nous ayons voulu, par là, minimiser l'importance, pour les pays peu industrialisés, de l'offre généreuse qui nous a été faite.

Il y a un deuxième point, un point fort important.

Lorsque je parlais de la conférence qu'il est question de convoquer, j'ai fait les observations suivantes, que je cite de mémoire. Je disais qu'à mon sens la conférence devrait avoir pour objet non seulement de favoriser des échanges de renseignements et des résultats d'expériences scientifiques, mais aussi de faire un bilan des besoins existants. La conférence que nous envisageons doit non seulement avoir pour but ces échanges de renseignements et de données scientifiques, mais aussi de fournir un point de rencontre où les pays peu développés pourraient exposer leurs besoins et leurs possibilités. Autrement dit, dans mon intervention, j'attachais une importance capitale à ce bilan des besoins des pays insuffisamment développés.

Au risque d'abuser de l'indulgence des membres de la Commission, je voudrais ajouter quelques mots relatifs à une proposition que ma délégation s'était réservée le droit de soumettre le moment venu. Pour l'instant, il serait important que la proposition à l'examen soit adoptée à l'unanimité mais nous avions dit que, s'il n'en était pas ainsi, il serait utile, pour favoriser l'utilisation de l'énergie atomique dans l'intérêt des pays peu industrialisés, de créer des centres régionaux, qui permettraient précisément de tels échanges de renseignements.

et la conduite d'études sur l'adaptation aux besoins locaux des diverses formes possibles d'utilisation de l'énergie atomique. Ces centres seraient chargés de déterminer comment et dans quelles conditions l'énergie atomique pourrait être appliquée pour mieux répondre aux besoins locaux.

Ce sont là trois raisons qui suffisent à justifier notre attitude et M. Vychinsky conviendra avec moi qu'elles sont la preuve que je n'ai nullement considéré comme secondaire, du point de vue des pays insuffisamment développés, la question de l'application de l'énergie atomique à des fins pacifiques.

D'autre part, je suis tout à fait d'accord avec le représentant de l'Union soviétique pour estimer qu'il existe un rapport étroit - et je rappelle ici cette image des deux faces d'une même médaille que l'on a déjà employée - entre la question qui nous occupe et le problème du désarmement. Mais il ne convient pas de subordonner les décisions qui pourraient être prises immédiatement à propos de l'application de l'énergie atomique à des fins pacifiques aux résultats des travaux de la Commission du désarmement. Il faut mener les deux questions de front, il faut inciter la Commission du désarmement à préparer le plus tôt possible un traité, une convention générale, sur l'interdiction de l'arme atomique. Mais, en attendant, cela ne doit pas nous empêcher de travailler à assurer l'application immédiate de l'énergie atomique à des fins pacifiques, dans l'intérêt en particulier, des pays insuffisamment développés. Je suis d'accord sur ce point avec le représentant de l'Union soviétique.

Néanmoins, nous ne pouvons pas instituer une hiérarchie, pas plus pour l'ordre d'importance que pour l'ordre d'urgence. Plutôt que de subordonner une question à l'autre, il faut les mener toutes deux de front et j'espère, et tous les pays peu industrialisés l'espèrent comme moi, que l'effort entrepris pour assurer l'application de l'énergie atomique au bénéfice des pays sous-développés continuera, à la faveur de cet élan de l'opinion publique dont je parlais l'autre jour. Nous espérons que le succès de l'utilisation de l'énergie atomique dans de tels pays finira par créer un état d'esprit grâce auquel l'énergie atomique, loin d'être détournée de telles fins pacifiques, comme le craint l'Union soviétique, et d'être consacrée à des buts militaires, sera canalisée dans un but humanitaire, même si la Commission du désarmement voit ses travaux retardés. Tel serait l'effet de ce mouvement d'opinion publique dont je disais qu'il s'exprimait en faveur de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques.

Les grandes Puissances, les Puissances nucléaires, se verraient poussées de la sorte - et ce serait certainement avec plaisir - à consacrer à une utilisation pacifique la majeure partie des ressources d'énergie nucléaire qu'elles possèdent. En conséquence, s'il existe bien une relation entre la question du désarmement et celle de l'application pacifique de l'énergie atomique, cette relation n'est pas une relation de subordination mais bien de parallélisme. Nous pensons que l'une de ces lignes parallèles avancera plus vite que l'autre, rendant peut-être inutile la continuation de cette dernière. La force des circonstances, la puissance de l'opinion publique seront peut-être suffisantes pour éliminer l'emploi de l'énergie atomique à des fins militaires. M. Vychinsky et moi-même sommes donc d'accord, mais avec une nuance. M. Vychinsky - et je me trompe peut-être dans cette interprétation de sa pensée - voudrait qu'il y ait, dans la proposition, une allusion à l'interdiction de l'arme atomique. Mais, cette interdiction ne vaudrait rien, puisque, et M. Vychinsky l'a reconnu lui-même, l'élimination des armes atomiques exige une convention et ce n'est pas à nous qu'il incombe de la rédiger, ni de la préparer, c'est à la Commission du désarmement. Ce qui nous reste donc à faire en ce moment, c'est de pousser l'application de l'énergie atomique à des fins pacifiques et pour cela nous avons besoin de l'appui de tous.

Si dans un cas particulier la paix est en danger, évidemment le Conseil de sécurité devra intervenir. Je ne veux pas parler ici du veto. On va me dire que je me répète. Mais je veux souligner - et cela j'y tiens - que les pays insuffisamment développés sont convaincus que s'ils adressent une demande à une agence qui vote par majorité, ils ont l'assurance - ou tout au moins la presque assurance - que leur demande sera entendue. Car il est probable - et plus que probable, il est pratiquement certain - que cette Agence qui prendrait ces décisions à un vote majoritaire, décidera d'entendre avec bienveillance les demandes de nos pays tendant à l'obtention d'énergie atomique. Par contre, quelle serait la situation des pays non industrialisés si, pour obtenir les ressources en énergie nucléaire dont ils ont besoin, il était indispensable d'avoir recours au Conseil de sécurité et d'obtenir là l'unanimité des grandes Puissances ? Il suffirait d'une seule voix pour qu'un pays soit exclu,

pour que sa demande soit rejetée. Voilà, je crois, un exemple qui donne la meilleure réponse possible à l'attitude soviétique à l'égard de l'application du principe de l'unanimité dans l'utilisation pacifique de l'énergie atomique.

Le PRÉSIDENT (interprétation de l'espagnol): Quelqu'un demande-t-il encore la parole ?

Dans ces conditions, la prochaine séance aura lieu lundi à 10 heures 30.

La séance est levée à 17 heures 15.